

**Réponse au postulat de M. Bertrand Picard
« Une deuxième vie pour nos livres »**

Rapport-préavis N° 2016/51

Lausanne, le 8 septembre 2016

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond au postulat de M. Bertrand Picard intitulé « Une deuxième vie pour nos livres ». Déposé le 6 octobre 2015, ce postulat a été pris en considération le 10 novembre 2015 et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport. Le postulant demande à la Municipalité d'étudier la possibilité d'organiser, sans augmentation de personnel, via le Service bibliothèques et archives de la Ville (BAVL), un système d'échanges de livres entre privés dans les espaces publics « à l'exclusion des quartiers où sont actifs des bouquinistes ou des organismes caritatifs offrant déjà cette prestation ».

2. Table des matières

1. Objet du rapport-préavis	1
2. Table des matières	1
3. Préambule	2
4. Réponse au postulat de M. Bertrand Picard « Une deuxième vie pour nos livres »	2
5. Cohérence avec le développement durable	3
6. Aspects financiers	3
7. Conclusions	4

3. Préambule

Le postulant part du constat que les livres en mains privées, une fois lus, restent sur les étagères pour y dormir jusqu'à leur élimination alors qu'ils pourraient intéresser d'autres lecteurs. Il relève aussi l'existence d'initiatives privées mais qui demeurent confinées à des cercles trop étroits. Le postulant propose donc que l'administration communale, via le BAVL, organise et gère un dispositif de « bacs » installés dans l'espace public (marchés, maisons de quartier, garderies) « à l'exclusion des quartiers où sont actifs des bouquinistes ou des organismes caritatifs offrant déjà cette prestation ».

4. Réponse au postulat de M. Bertrand Picard « Une deuxième vie pour nos livres »

La Municipalité partage entièrement les objectifs du postulat et soutient volontiers la promotion de la lecture partagée d'un ouvrage donné. C'est dans cet esprit que travaillent les bibliothèques de lecture publique. Les missions du BAVL consistent précisément à encourager la lecture publique par l'intermédiaire d'un réseau de six bibliothèques et d'un bibliobus qui offrent un dispositif complet, modernisé et gratuit.

Ce dispositif permet d'encourager la lecture par l'emprunt et se fonde sur un renouvellement de l'offre documentaire qui échappe aux strictes exigences du secteur marchand, ce qui permet aux livres de trouver lecteur même lorsqu'ils ne sont plus mis sous les feux de l'actualité éditoriale.

Ainsi, sans avoir une mission patrimoniale ou de dépôt légal, les bibliothèques de la Ville mettent à disposition du public près de 300'000 documents, y compris numériques, couvrant toutes les disciplines, tous les genres et pensés pour tous les âges dans une grande variété de langues. Le réseau fondé sur un lectorat actif d'environ 25'000 personnes, avec 4'000 nouvelles inscriptions annuelles, enregistre plus de 800'000 prestations de prêts par année. Dans ce contexte, chaque année, un livre peut être emprunté jusqu'à nonante fois et 40% des livres empruntés le sont cinq fois et plus.

Cette politique publique a été renforcée en 2014 par la mise en place d'une politique du livre cohérente et qui envisage lecture, écriture, soutien à la création et médiation comme un tout. A cette occasion, dans un secteur économiquement précaire, le rôle spécifique des libraires, comme agents culturels, a été clairement reconnu et n'est plus pensé comme concurrent des bibliothèques dont les budgets d'acquisition leur sont intégralement destinés. Il s'agit donc de faire valoir aussi un réseau actif de libraires sur le territoire communal. Plusieurs libraires de livres d'occasion sont présents sur le territoire lausannois et participent des mêmes objectifs voulus par la Municipalité.

Cette volonté politique ne méconnaît pas pour autant l'importance croissante d'une économie du partage et des nouveaux modes de vie sensibles à des formes de consommation collaboratives. Le postulant rejoint en quelque sorte une demande croissante cherchant à mieux valoriser nos ressources et à limiter le gaspillage par une mobilisation individuelle au profit du collectif. Le livre, on le voit, est un objet particulièrement bien adapté à cette réflexion.

Afin de ne pas créer de distorsion supplémentaire sur le marché du livre, la Municipalité a confié au BAVL en collaboration avec le Bureau de signalétique urbaine et le Service des routes et de la mobilité le soin de coordonner et canaliser les actions pouvant répondre aux vœux du postulant.

Une association, La Voie des Arts, organisatrice notamment de la Nuit de la lecture, est financièrement soutenue par la Ville de Lausanne pour installer des « boîtes à livres », concept qui correspond en tous points aux souhaits du postulant.

Ce programme est porté par les membres de l'association qui ont ainsi pu déployer des caisses à la place de l'Europe, au casino de Montbenon et à la rue du Pré-du-Marché et à Ouchy. L'association compte élargir son offre en reprenant les cabines téléphoniques progressivement délaissées par Swisscom. Ce soutien financier modeste, initié en 2014, inscrit dans les budgets de la politique du livre, a coûté à ce jour CHF 3'000.- à la collectivité. Il permet de couvrir les frais d'aménagement, d'installation et de communication. La supervision des boîtes et leur entretien courant est de la responsabilité de l'association et de ses membres. En 2016, la société de développement du Jorat a sollicité la Municipalité pour pouvoir installer une boîte à livres dans son quartier. Elle a reçu un accueil positif et a été invitée à se mettre en contact avec l'association La Voie des Arts.

Sur la base des résultats probants de ce partenariat entre la Ville et une association, la Municipalité continuera, dans le sens du postulat, à soutenir La Voie des Arts via le BAVL, pour développer l'offre de partage.

5. Cohérence avec le développement durable

Comme le laisse entendre la démarche évoquée ci-dessus, la valorisation des actions visant à favoriser les échanges de proximité entre particuliers, sans objectif financier, pour un enrichissement culturel et social, est en parfaite cohérence avec les principes de développement durable de la Ville de Lausanne. A relever que la Municipalité, par le biais du Service de la propreté urbaine, initie en octobre 2016 une action globale incluant la déchèterie de Malley et les déchèteries mobiles de Lausanne pour organiser des échanges de biens de consommation, dont les livres, entre particuliers. Cette démarche par un important maillage de l'espace urbain répond parfaitement aux objectifs du postulat et pourra se coordonner avec l'action de l'association La Voie des Arts. Enfin, d'autres synergies pourront sans doute être trouvées notamment en favorisant de telles « boîtes à livres » à proximité des plantages lausannois, espaces propices à l'échange et au rapprochement entre résidents.

6. Aspects financiers

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence ni sur le budget d'investissement de la Ville, ni sur celui de fonctionnement.

7. Conclusion

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2016/51 de la Municipalité, du 8 septembre 2016 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Bertrand Picard « Une deuxième vie pour nos livres ».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Grégoire Junod

La secrétaire adjointe :
Sylvie Ecklin

